canton de vaud	**Direction générale de l'environnement** **Direction de l'énergie**	**EN-VD-11**	Justificatif énergétique **Piscines, jacuzzis et spas chauffés** Objet de compétence cantonale

Commune : _____ N° parcelle : _____

Objet : _____

Piscines, jacuzzis et spas extérieurs chauffés (articles 54,55 et 56 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique ou production de chaleur exclusivement renouvelable :

- ☐ énergie solaire thermique
- ☐ bois
- ☐ rejets de chaleur provenant de : _____
- ☐ pompe à chaleur (sol/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire
- ☐ pompe à chaleur (air/eau) électrique et couverture du bassin nécessaire

Si surface du plan d'eau supérieure à 200 m^2 : fournir un concept énergétique

Remarque :
L'utilisation d'une pompe à chaleur dédiée (PAC) à la production et au maintien en température de l'eau chaude des piscines et jacuzzis extérieurs à une température de confort est soumise aux exigences de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). En application du principe de prévention, toute PAC installée en plein air ne pourra fonctionner que durant la période comprise entre 07h00 et 19h00.

Piscines, jacuzzis et spas intérieurs chauffés (articles 54,55 et 57 RLVLEne)

Exigences pour le chauffage de l'eau de la piscine, du jacuzzi ou du spa

Agent énergétique : _____

- ☐ récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'eau : décrire en pièce jointe
- ☐ récupération sur les rejets de chaleur provenant de l'air : décrire en pièce jointe
- ☐ installation d'un système de déshumidification de l'air → EN-VD-5

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures	**Justificatif établi par :**	**A REMPLIR PAR LE CANTON** Le justificatif est certifié complet et correct
Nom et adresse, ou tampon de l'entreprise	_____	_____
Responsable, tél. :	_____	_____
Adresse mail :	_____	_____
Lieu, date, signature :	_____	_____